

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 avril 2014

ACTIVITÉS PRIVÉES DE PROTECTION DES NAVIRES - (N° 1674)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CD151

présenté par
M. Chanteguet

ARTICLE 27

Au premier alinéa, supprimer les mots :

« du code des transports ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de codification.